



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS MUNICIPALITE



FD/MW

**Préavis no 4
le 16 février 2001**

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

- l'adoption du plan d'aménagement de l'Avenue des Bains - tronçon Entremonts - Thermes, projet de réfection générale;
- une demande de crédit d'investissement de fr. 3'648'000.-- pour la réalisation de l'ensemble des travaux de surface nécessaires au réaménagement de l'Avenue des Bains, entre les carrefours des 4-Marronniers et le débouché de la Rue des Thermes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans sa séance du 7 décembre 2000, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de fr. 645'000.-- pour la réalisation des travaux d'introduction du système séparatif des égouts à l'Avenue des Bains.

Dans son préavis no 24 du 20 octobre 2000 relatif à cet objet, la Municipalité :

- fait part de sa volonté de résoudre les problèmes de circulation aux débouchés de la Rue d'Entremonts et du Chemin de Floreyres, et d'offrir une nouvelle image de l'Avenue des Bains avant l'ouverture de l'Expo.02;
- justifie une première demande de crédit par la nécessité de gagner du temps en engageant notre Service des travaux pour la mise en séparatif du réseau d'égouts dans le secteur touché;
- annonce la mise en soumission des travaux routiers selon la procédure des marchés publics, indispensable pour permettre l'élaboration d'une nouvelle demande de crédit.

Objet du présent préavis

Le présent préavis concerne l'ensemble des travaux de surface nécessaires au réaménagement de l'Avenue des Bains, entre les carrefours des 4-Marronniers et le débouché de la Rue des Thermes (surfaces tramées sur plan annexé).

Principes d'aménagement

Les mouvements de tourner à gauche aux débouchés d'Entremonts et de Floreyres deviennent de plus en plus problématiques aux heures de pointe. Il y a plus de dix ans, un projet d'aménagement de carrefours à feux a été soumis à l'enquête publique (décembre 1990) ; il a soulevé tant d'oppositions que la Municipalité l'a abandonné, décidant de reprendre le problème après achèvement des travaux routiers du secteur 4-Marronniers – Sous-Bois – Maladaire.

En février 1998, le Bureau Transitec a fourni un rapport technique sur les possibilités d'amélioration de la fluidité du trafic et d'une meilleure sécurisation des piétons et des cyclistes dans ce secteur. La variante retenue par la Municipalité a servi de base au présent projet.

Le projet d'aménagement de l'Avenue des Bains a été soumis à l'enquête publique du 30 mai au 28 juin 2000 et n'a pas suscité d'opposition.

Objectifs d'aménagement

L'Avenue des Bains est une voie urbaine qui, par l'ensemble qu'elle constitue, marque clairement une des entrées d'Yverdon-les-Bains. Cet important espace public offre la première image de la ville et possède, à ce titre, une valeur emblématique majeure, notamment par un aménagement arborisé ancien.

En particulier, les qualités spatiales du tronçon « Entremonts-Thermes » de l'Avenue des Bains sont actuellement indéniables :

- une longue perspective tenue par un concept d'aménagement relativement unitaire ;
- la richesse de l'arborisation et les surfaces engazonnées généreuses ;
- la valeur architecturale de certains édifices et de leurs abords ;
- l'ampleur accordée aux espaces piétonniers et à leurs dégagements.

Ces éléments, qui constituent en terme de paysage urbain, un ensemble cohérent, contribuent à faire de cette avenue une des plus belles entrées de ville du canton.

Le plan directeur communal (PDCoM), approuvé le 28 mai 1997, fournit des « principes directeurs » (cf. 1.3 Les identités des rues) à prendre en compte lors du réaménagement de l'Avenue des Bains, la confirmant dans sa vocation d'une entrée de ville qu'il faut valoriser.

Le PDCoM relève également qu'il s'agit d'un « itinéraire piéton touristique principal » (cf. 3.2 Les réseaux de piétonnisme) et maintient le principe d'une double arborisation (cf. 1 Les valeurs naturelles et construites).

Les principaux objectifs visés par le réaménagement de l'Avenue des Bains et issus du rapport technique de Transitec de février 98, notamment l'amélioration de la sécurité piétonne, la conservation de la fluidité du trafic ainsi que le marquage de l'entrée sont cohérents et pertinents.

La Municipalité a choisi la variante 2 (sortie rue d'Entremonts en tourner à droite avec rebroussement au giratoire de Floreyres) et l'aménagement d'un giratoire au carrefour Bains – Thermes avec entrée et sortie en tourner à droite pour la rue de Montchoisi et le Grand Hôtel des Bains, avec suppression de tout tourner à gauche sur ce tronçon.

Le projet

Du point de vue de l'intégration urbaine de l'avenue, le projet englobe un périmètre de réflexion plus élargi, allant du carrefour des 4-Marronniers au pont CFF.

Il inclut les abords de l'avenue, les voies qui y débouchent et les accès aux propriétés privées.

L'Avenue des Bains a une fonction sociale qu'il s'agit de renforcer en intégrant tous les usagers de cet espace public (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.).

L'avenue constitue un paysage urbain de grande qualité qui garde un principe d'homogénéité sur ses profils et son arborisation.

L'analyse fine des perceptions et des articulations entre l'espace public, semi-privé et privé, permet de fixer les règles d'implantation pour le mobilier urbain, l'éclairage, les haies et leurs hauteurs ainsi que l'arborisation sur toute l'avenue.

Le projet a pour objectif de rétablir dans l'espace le profil qu'avait l'Avenue des Bains au début de ce siècle, c'est-à-dire une avenue bordée d'arbres à l'est et à l'ouest, agrémentée d'une promenade piétonne et cycliste en contre-allée, à l'ouest.

Pour cela, une arborisation (Liquidanbars) est prévue sur parcelles communales et privées, à l'est de l'Avenue des Bains, entre le carrefour des 4-Marronniers et le giratoire de Floreyres. Dans ce secteur, l'arborisation de la contre-allée est complétée au droit du parc d'Entremonts.

C'est dans ce secteur rectiligne de l'Avenue des Bains que s'articulent trois parcs publics existants et futurs :

- le parc public des 4-Marronniers
- le futur parc public de la Maladaire
- le parc public d'Entremonts.

Le projet d'aménagement du rond-point de Floreyres, dans l'axe du Chemin de Floreyres et de l'Avenue des Bains, ouvre la perspective vers le parc d'Entremonts. Cet aménagement invite le piéton à entrer dans le parc. Celui-ci retrouve sa valeur d'usage en liaison avec la promenade sous la contre-allée. Cette entrée du parc sur l'Avenue des Bains met en évidence la villa d'Entremonts.

Entre le rond-point de Floreyres et celui des Thermes, l'Avenue des Bains est réaménagée dans son gabarit actuel.

Sur ce dernier tronçon, les Liquidanbars remplaceront les vieux tilleuls, à l'est de l'avenue.

Le giratoire des Thermes marquera l'entrée de ville et le début de l'Avenue des Bains.

Après cette réalisation, plusieurs travaux seront encore nécessaires pour donner à cet axe un nouveau visage. Le pont franchissant les voies CFF sera transformé, tant pour des impératifs ferroviaires (wagons à deux étages) que routiers (gabarit, charges). Les carrefours de la Route de Pomy et de la Rue des Champs Lovats seront réorganisés, l'un en giratoire, l'autre en verrou d'entrée, et le profil en travers de la chaussée sera redistribué, avec trottoir, bandes cyclables et arborisation.

Description des travaux

L'intervention est prévue en deux étapes :

- la première, entre la station Agip et le Mini-golf, démarrera dès que le crédit sera voté, pour s'achever au plus tard avant l'ouverture de l'Expo, en avril 2002;
- la seconde, entre le Mini-golf et le carrefour des 4-Marronniers, sera entreprise après la fermeture de l'Expo, à une date non encore fixée.

Chaussées

Démolition des dalles béton, exécution d'une nouvelle fondation, couche de support, revêtement phono-absorbant.

Tommes de giratoire

- Floreyres : oeuvre « Le petit baigneur » de Gaspard Delachaux offerte par Cité des Bains SA. Le bassin dans lequel il s'ébat est construit aux frais de la

commune, ce qui nécessite en particulier le déplacement de chambres de vannes SI;

- Thermes : aménagement végétal de type méditerranéen.

Végétation

- Arbres de haute futaie : Ambrier d'Amérique (Liquidambar) en prolongement de la plantation existante, soit sur domaine public, soit sur propriétés privées aux termes de conventions;
- zones vertes : Semis de mélange prairie, essences arbustives basses.

Mobilier urbain

- 3 abris de bus, 20 bancs, 10 poubelles, 4 mâts pour banderoles.
- réhabilitation de la fontaine des Bains;
- accès au Parc d'Entremonts, côté giratoire de Floreyres. Escalier et rampe d'accès handicapés.

Signalisation

- Déviations provisoires et marquages de chantier. La circulation automobile sera considérablement perturbée, ce qui impliquera de nombreux changements d'itinéraires au fur et à mesure de l'avancement des travaux;
- signalisation verticale, marquages routiers.

Services industriels

- Giratoire des Thermes : extension des réseaux eau et gaz en direction de la Route de Lausanne et de la Rue des Thermes;
- giratoire de Floreyres : déplacement de chambres de vannes eau et gaz;
- propriété Bains 31 : alimentation eau et gaz;
- réseau électrique : éclairage public selon projet, équipement basse tension pour giratoires et bouclage futur des quartiers voisins, passage de 5 à 20kV des câbles situés dans le périmètre d'intervention, tubes en attente.

Réseaux eau et gaz

- Les réseaux de distribution ont été rénovés dans la majeure partie de l'Avenue des Bains ; le diamètre des conduites est encore suffisant pour de nombreuses années. En revanche, il est nécessaire de les prolonger en direction de la Route de Lausanne et de la Rue des Thermes dans l'emprise des travaux prévus;
- le bassin prévu dans la tomme du giratoire « Floreyres » est situé sur le tracé d'importantes conduites alimentant le quartier de Floreyres et, pour le réseau eau, servant de liaison entre les réservoirs de Chamblon, de Beauregard et du

Montélaz. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable de remplacer le jeu de vannes et les 30 premiers mètres de conduites en direction de Floreyres;

- travaux annexes : Alimentation du kiosque en eau, modification des alimentations eau et gaz de la propriété Bains 31, déplacement d'une borne hydrante.

Réseau électrique

- Moyenne tension : passage de 5 à 20kV des câbles situés dans le périmètre, conformément au projet global;
- basse tension : armoire et tubes pour équipement actuel et futur des giratoires. Tubes en attente pour bouclage futur des quartiers voisins;
- éclairage public : nouvel éclairage intégré au projet du point de vue architectural (amélioration de l'aspect et de l'efficacité);
- tubes de réserve : complément d'équipement sur toute la longueur de l'avenue (2 tubes de chaque côté), et dans les traversées.

Coûts et financement

Service de police

Mesures temporaires liées à l'avancement des travaux	fr.	40'000.-
Mesures définitives (signalisation, marquages)	fr.	90'000.-
Total CPO	fr.	130'000.-

Services industriels

Equipement du secteur du giratoire « Floreyres », eau-gaz	fr.	123'900.-
Equipement du secteur du giratoire « Thermes », eau-gaz	fr.	187'800.-
Réseau électrique (BT, MT et éclairage public)	fr.	355'300.-
Total SI	fr.	667'000.-

Service de l'urbanisme et des bâtiments

Mobilier urbain	fr.	45'000.-
Aménagement du bassin du giratoire « Floreyres »	fr.	60'000.-
Aménagement de l'accès au Parc d'Entremonts	fr.	50'000.-
Total URBAT	fr.	155'000.-

Service des travaux et de l'environnement

Travaux de réaménagement de l'Avenue des Bains mis en soumission	fr.	2'300'000.-
Fournitures et prestations STE – Voirie	fr.	41'000.-
Fournitures et prestations STE – Jardins	fr.	100'000.-
Achat de terrains, frais de parutions	fr.	5'000.-
Mandat partiel d'ingénieur	fr.	70'000.-

Frais de géomètre	fr. 25'000.-
Investigations caméra	fr. 5'000.-
Réserve pour imprévus et hausses	<u>fr. 150'000.-</u>
Total STE	fr. 2'696'000.-
Crédit demandé	fr. 3'648'000.-
	=====

Le devis du Service des travaux et de l'environnement a été principalement établi sur la base des soumissions rentrées et le devis des autres services a été calculé d'après les coûts moyens que nous connaissons.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 291'000.-- et comprennent les frais d'intérêt variable du capital investi estimé à fr. 82'000.--, les amortissements, fr. 136'000.--, et les frais d'entretien, fr. 73'000.-- (2 %).

Les dépenses concernant les réseaux d'eau, de gaz et le réaménagement de l'Avenue des Bains entre les carrefours des 4-Marronniers et des Thermes seront amorties en 30 ans au plus; la dépense concernant le réseau d'électricité sera amortie en 20 ans au plus et celle concernant la signalisation et les marquages amortie en 10 ans au plus.

* * * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Le plan d'aménagement de l'Avenue des Bains, tronçon Entremonts-Thermes - projet de réfection générale, est adopté;

Article 2.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réalisation de l'ensemble des travaux de surface nécessaires au réaménagement de l'Avenue des Bains, entre les carrefours des 4-Marronniers et le débouché de la Rue des Thermes;

Article 3.- : Un crédit d'investissement de fr. 3'648'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 4.- : Les dépenses concernant les réseaux d'eau, de gaz et le réaménagement de l'Avenue des Bains entre les carrefours des 4-Marronniers et des Thermes seront amorties en 30 ans au plus; la dépense concernant le réseau d'électricité sera amortie en 20 ans au plus et celle concernant la signalisation et les marquages amortie en 10 ans au plus;

Article 5.- : La dépense sera imputée dans les comptes suivants :

no 914.1105	"Avenue des Bains CPO"	fr. 130'000.--
no 914.4105.01	"Avenue des Bains SI, eau"	fr. 192'400.--
no 914.4105.02	"Avenue des Bains SI, gaz"	fr. 119'300.--
no 914.4105.03	"Avenue des Bains SI, électricité"	fr. 355'300.--
no 914.1105	"Avenue des Bains URBAT"	fr. 155'000.--
no 914.1105	"Avenue des Bains STE"	fr. 2'696'000.--.

Annexes : 2 plans

Adopté sans modification par le Conseil communal dans sa séance du du 5 avril 2001